

CHAMPIONNAT DU LIMOUSIN 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète le Règlement Général des Epreuves Fédérales par Equipes

« Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du Règlement Général. »

Jeudi 9 avril	Golf de MORTEMART
Mardi 21 avril	Golf de LIMOGES
Jeudi 7 mai	Golf d'AUBAZINE
Mardi 19 mai	Golf de BRIVE
Jeudi 4 juin	Golf d'ESSENDIERAS
Mardi 16 juin	Golf de LA PORCELAINE
Jeudi 2 juillet	Golf de PERIGUEUX
jeudi 10 septembre	Golf de SOUILLAC
Mardi 29 septembre	Golf de LA MARTERIE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : Ouvert aux clubs de la Ligue, plus Souillac si le nombre de clubs de la Ligue est inférieur à 8.

Pour les joueurs : Etre né avant le 9 avril 1976 et avoir un index inférieur ou égal à 26.4 au jour de la compétition.
Avoir son certificat médical valide.

FORME DE JEU

Equipes de 6 joueurs ou joueuses.

Matchplay BRUT : 4 simples, 1 greensome. En phase finale : 4 simples, 1 foursome.

Match partagé : 0.5 point . Match gagné (1 up à 3 up) : 1 point. Match gagné (4 ou 5 up) : 1.5 point. Au-delà : 2 points. En cas d'égalité, y compris de bonus, le départage se fait au match particulier.

Exemple :

4	<i>La Porcelaine</i>	3	0	4	23	22	1
5	<i>Périgueux</i>	3	0	4	24,5	23,5	1

La Porcelaine ayant battu Périgueux lors de leur rencontre, ils sont 4ème et Périgueux 5ème.

Après 7 tours, demi-finales à Souillac (1 contre 4 et 2 contre 3) et matches de classement (5 contre 8 et 6 contre 7)
Puis Finale à La Marterie et matches de classement.

Les voiturettes sont autorisées pour les seniors 3 munis d'un certificat médical .

Pour les phases finales, en cas d'égalité à la fin d'un match, play off en «mort subite» sur les trous choisis par le club organisateur, sauf si l'une des équipes a déjà gagné 3 matchs.

Si une équipe est incomplète, le double est automatiquement perdu et non joué.

Pour cette compétition, les règles locales permanentes de la ffGolf seront appliquées.

ENGAGEMENT

150 € par équipe et par tour (sauf pour le club recevant) à régler par chèque à l'ordre du CT8723. Les chèques sont à envoyer à Claude Paufigues.

Ne pas présenter d'équipe ne dispense pas de payer le droit d'engagement.